

■ L'inventaire des œuvres d'art appartenant à l'État en Charente vient d'être publié
■ Cet état des lieux détaillé montre que 43 œuvres ont disparu ■ Parfois depuis plus d'un siècle...

Charente: 43 œuvres d'art «portées disparues»

”
Le hasard ou une succession la fera sans doute réapparaître un jour.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Des statues, des tableaux censés se trouver dans des musées, des mairies, la préfecture ou les sous-préfectures de Charente et qui n'y sont pas. Envoyés, perdus, cachés, oubliés... La Synthèse du récolement des dépôts d'œuvres d'art de l'État en Charente vient d'être publiée (1). Cet inventaire officiel piloté par la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) (lire encadré) nous apprend que 43 œuvres d'art sur les 312 biens de l'État recensés comme prêtés sont introuvables en Charente. Certaines depuis des dizaines d'années. Trente-trois d'entre elles sont considérées «classées». Elles sont perdues de vue depuis très longtemps, aucune image d'elles n'existe et l'espoir de les retrouver est aussi tangible que de voir un jour la Joconde accrocher son sourire au musée d'Angoulême. Pour les dix autres, des dépôts de plainte ont été «demandés». Si deux plaintes sont effectives depuis des années, quatre autres ont été déposées ces derniers jours par la mairie de Barbezieux.

”
La plainte, c'est surtout une précaution dans l'hypothèse où elles auraient été volées et que quelqu'un essaye de les vendre.

L'exemple de Barbezieux résume la difficulté de recenser certaines œuvres. Le récolement y a eu lieu en 2014. Sur dix-sept œuvres, dix ont été facilement localisées. Trois ont été classées, la CRDOA ayant demandé un dépôt de plainte pour quatre œuvres: une sculpture en pierre (Les Vendanges, de Roger Picard), et trois ta-



Le tableau Intérieur, de Louise Galtier-Boissière, a été retrouvé en 2001 à la sous-préfecture de Cognac.

Repros CL

bleaux: un portrait de l'impératrice Eugénie, de Gustave Eugène Castan, un portrait de Napoléon III, d'Eugénie Desaugiers et Le Pont des arts, de Richard Raimbault (voir ci-dessous). «Certaines de ces œuvres ont été mises à la disposition de l'ancienne sous-préfecture il y a plusieurs dizaines d'années. C'est le bâtiment de l'actuel hôtel de ville. Les quatre œuvres, personne ne sait où elles sont. La plainte, c'est surtout une précaution dans l'hypothèse où elles auraient été volées et que quelqu'un essaye de les vendre», explique-t-on du côté de la municipalité. Le rapport nous éclaire sur les deux plaintes déposées avant celles de Barbezieux. Une a été déposée le 17 décembre 2002 auprès de la police judiciaire par la préfecture d'Angoulême pour la disparition de la statue Femme accroupie de Jules-Oscar Maes, installée en 1956 à la préfecture de

la Charente. On ne sait pas quand l'objet a disparu et on ne dispose d'aucune image de cette œuvre. La procédure sert, là encore, à répertorier l'œuvre comme volée dans l'hypothèse d'une vente. Une autre plainte date de 2001. Le musée des beaux-arts d'Angoulême a déclaré le vol, dans la nuit du 4 au 5 décembre 2001, d'un buste en bronze représentant Françoise de Foix, de Clémence Jeanne-Eymard de Lanchatre. Il s'agit d'un vol avec effraction perpétrée dans l'ancien hall du musée, seule zone non sécurisée à l'époque. «Depuis que le nouveau musée est ouvert, il est sous-surveillance permanente avec même des gardiens présents vingt-quatre heures sur vingt-quatre. C'est un poste budgétaire qu'on n'a pas touché», souligne Jean-François Tournepiche, conservateur au musée. Il explique que s'agissant des œuvres d'art, la propriété est

inaliénable et les procédures imprescriptibles. «La statue est inscrite dans un fichier des biens volés. Sa vente est impossible en vente publique. Le hasard ou une succession la fera sans doute réapparaître un jour.»

Quatre œuvres retrouvées

Il reste trois autres plaintes également à déposer. Une par le sous-préfet de Confolens pour un portrait à mi-corps de l'empereur Napoléon III, d'Alexis Perrassin. Une autre par le maire de Chabanaise pour un portrait en pied du roi Louis-Philippe, et une dernière par le maire de Confolens pour un autre portrait de Louis-Philippe, du même artiste. Pour le moment ni la préfecture ni les deux mairies ne l'ont fait. La préfecture avoue que le dossier «n'a pas encore été étudié». Quand aux mairies, elles «vont faire le nécessaire». «Le tableau concerné avait été déposé à la mairie en 1847. On a cherché partout pour retrouver une trace, en vain. C'est ce que l'on a répondu à la Cnap», souligne la municipalité de Confolens. Même si la synthèse charentaise pointe que l'obligation d'inventaire annuel des dépositaires n'est «pas respectée» et que «le ministère de l'Intérieur n'a pas communiqué de chiffres des dépôts en Charente», comme il est censé le faire, notre département n'est pas le pire cancre. Les biens non localisés représentent 13,78 % des dépôts récolement, mieux que la moyenne des synthèses déjà publiées (22,57 %). Et parfois, le travail de la CRDOA permet de retrouver des œuvres perdues. Deux tableaux (La Charité, de Madeleine Colin-Libour, et La Lecture, d'Auguste Émile Belle) ont été retrouvés en 2000 à l'occasion de la rénovation du musée, roulés à l'intérieur d'une toile

Une commission créée en 1996

La Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a été créée en 1996 suite à un rapport de la Cour des comptes qui avait relevé l'insuffisante rigueur de la tenue des inventaires et du suivi des dépôts consentis par l'État depuis deux siècles. Selon le ministère de la Culture: «Le récolement des dépôts d'œuvres d'art décrit une mission importante pour tout responsable de collection: vérifier, sur pièce et sur place, la présence des œuvres déposées (c'est-à-dire prêtées pour un temps long) chez le dépositaire, sa localisation, son état, son marquage. Le dépositaire peut être un musée de France, un monument historique, un ministère, une collectivité territoriale...» S'agissant de la Charente, la commission a organisé des opérations de récolement des collections publiques relevant des services et établissements de l'État, en liaison avec le Service des musées de France (SMF), le Centre national des arts plastiques (Cnap) et le Musée de l'air et de l'espace. La synthèse concernant la Charente a été rendue officielle le 28 janvier dernier. Elle vise notamment à «inciter les préfets à prendre la mesure des problèmes juridiques et culturels que posent la mise en œuvre et le suivi de récolement des dépôts de l'État» et «éclairer les responsables locaux sur le profit qu'ils peuvent tirer de ces récolements».



Ce buste en bronze représentant Françoise de Foix, de Clémence Jeanne Eymard de Lanchatre, a été volé au musée d'Angoulême en 2001.



Le Pont des arts, de Richard Raimbault, est introuvable. Dernière localisation, la mairie de Barbezieux. Une plainte a été déposée.

(1) <http://www.culture.gouv.fr/>
Nous connaître/Organisation/Commission-de-récolement-des-dépôts-d'œuvres-d'art